

N°2025-09/68B

Objet : RÉHABILITATION DU CANAL D'ELNE ENTRE LE LOTISSEMENT LE GREEN ET LA GENDARMERIE À SAINT-CYPRIEN – LOT 01 : TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – DÉMOLITION – GÉNIE CIVIL : AVENANT N°1.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Rebull à Alénça, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Dominique ANDRAULT donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 17 septembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon a attribué, le 10/02/2025, un marché de travaux N° 20250202M à l'entreprise SEMPERE et FILS, pour la réhabilitation du canal d'Elne entre le Green et la gendarmerie à Saint-Cyprien, pour un montant de 1 097 000,00 € HT.

Suite à 4 épisodes pluvieux significatifs entre début avril et fin juillet 2025, des problèmes majeurs sont apparus sur le chantier de sorte qu'il a dû être interrompu pendant 58 jours ouvrés, impactant le délai d'exécution initialement prévu de ce marché.

Par ailleurs, au cours des travaux s'est fait jour la nécessité de poser un fourreau en prévision d'un futur éclairage public. Cette modification du programme des travaux a une incidence financière sur le montant du marché susmentionné :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 320.00 €
- Montant TTC : 5 184.00 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : **0.39 %**

Ainsi le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 101 320.00 €
- Montant TTC : 1 321 584.00 €

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant présenté ;

↳ **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier ;

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

